

## 6 Procuration

Si vous êtes absent le jour du vote, vous pouvez charger un autre électeur de voter à votre place.

- ▲ En ligne  
<https://www.maprocuration.gouv.fr/>
- ▲ A la gendarmerie ou au commissariat



Attention, le jour du vote, l'électeur chargé de voter à votre place ne peut avoir qu'une seule procuration faite en France.

## 7 Bon à savoir

Lieu des bureaux  
de votes 1 et 2  
**Salle le Mousker**



Votre bureau de vote est défini par votre adresse sur la commune

Une Pièce d'identité est OBLIGATOIRE pour voter.



**Les inscriptions peuvent ce faire toutes l'année, néanmoins, les années d'élections celle-ci sera prise en compte si elle est effectuée le 6<sup>ème</sup> vendredi avant le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.**



# ÉTAT-CIVIL Service Population



## Fiche Pratique n° 5

# ÉLECTIONS

## Comment s'inscrire sur les listes électorales

Service Election—Etat-Civil

Mairie de SAINT-PHILIBERT  
place des 3 otages – 56470 SAINT-PHILIBERT  
Standard : 02 97 30 07 00  
mail : elections@stphilibert.fr



# ELECTIONS — Comment s'inscrire sur les listes électorales

## 1 Qui peut être Electeur?



Vous devez remplir toutes les conditions suivantes :

- ▲ Avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection
- ▲ Être français
- ▲ Jouir de vos droits civils et politiques



Les jeunes de 18 ans sont inscrits automatiquement, dès lors que la journée JDC est effectuée, en conséquence, vous êtes inscrit d'office sur la liste électorale de la commune où vous vous êtes fait recensés.

Une personne majeure placée sous tutelle ne peut plus être privée de son droit de vote, même si le juge a rendue sa décision avant le 23 mars 2019

## 2 Où s'inscrire?

Dans la commune de:

- ▲ votre domicile
- ▲ dans laquelle vous êtes soumis aux impôts locaux depuis au moins 2 ans
- ▲ où vous êtes obligé de résider en tant que fonctionnaire
- ▲ où la société, dont vous êtes le gérant ou l'associé majoritaire ou unique, est inscrite au rôle des contributions communales depuis au moins 2 ans



## 3 Quand et comment s'inscrire?

**En Mairie** avec les documents suivants :

- ▲ justificatif de domicile ( - 3 mois)
- ▲ Pièce d'identité

**En ligne** en version numérisée, les documents suivants :

- ▲ justificatif de domicile ( - 3 mois)
- ▲ Pièce d'identité

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>



Inscription au titre de contribuable, les deux dernières années de la taxe foncière vous seront demandées.

## 4 Vérifier son inscription sur les listes électorales

Vous pouvez le vérifier en ligne

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/ISE>

## 5 Carte Electorale

La carte électorale est envoyée par courrier à votre domicile au plus tard 3 jours avant le 1<sup>er</sup> tour de l'élection

